

Servitudes d'utilité publique s'appliquant sur le territoire de la commune de La Chapelle-Taillefert – Novembre 2018

A1 – Protection des BOIS et FORETS soumis au régime forestier	Actes institutifs	Service Responsable
Forêt domaniale de Chabrières 16,3270 ha	Arrêté du 20/10/2005	Office National des Forêts Agence régionale Limousin 40-42 av. des Bénédictins 87 000 LIMOGES

AC1 – Protection des MONUMENTS HISTORIQUES	Service Responsable
Croix de Lardillier Inscrite le 11/10/1930	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine 14 avenue Louis Laroche 23 000 GUERET

AS1 – Périmètres de PROTECTION des EAUX potables et minérales	Collectivité gestionnaire	Actes institutifs : arrêtés préfectoraux	Service Responsable
Beauvais	Commune de Saint-Victor	N°2003-276-1 du 03/10/2003	Agence Régionale de Santé Direction de la santé publique Pôle santé environnement Unité territoriale de la Creuse Rue Alexandre Guillon 23006 GUERET Cedex
Chiroux	Commune de La Chapelle-Taillefert	n°2009-292-09 du 19/10/2009	
Montmalet	Commune de La Chapelle-Taillefert	n°2009-292-10 du 19-10-2009	

T7 – Servitudes aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	Actes institutifs	Services Responsables
Sur l'ensemble du territoire de la commune : est soumis à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées l'établissement des installations* dont la hauteur en un point quelconque au- dessus du niveau du sol ou de l'eau est : - supérieure à 50 mètres en dehors des agglomérations - supérieure à 100 mètres dans les agglomérations	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990	Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc Technique BP60284 33697 MERIGNAC Cedex

* toute construction, fixe ou mobile.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20210921-228_21-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021